

Le granulé de bois au cœur des débats publics

Pourtant, une source d'énergie durable en phase avec les réglementations et enjeux environnementaux actuels



La consommation d'énergie nécessaire pour se chauffer est un des enjeux majeurs pour les bâtiments de demain, qui se doivent d'être moins énergivores. Alors que la planète se réchauffe, et que les énergies fossiles se raréfient, il s'agit de trouver de nouvelles alternatives pour un chauffage plus propre, plus durable et plus responsable. L'interdiction du gaz dans la construction neuve à l'horizon 2022, le non-remplacement des chaudières aussi dès 2022, ou encore la réforme du nouveau DPE entrée récemment en consultation, soulèvent de nouveaux défis.

Le bois, première source d'énergie renouvelable de France, soutenu par la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie), possède de nombreux atouts pour répondre aux besoins en chaleur. Les pouvoirs publics, conscients du potentiel de la biomasse, ont fait de cette source d'énergie locale et renouvelable, un élément incontournable de la prochaine RE 2020 qui entrera en vigueur en 2022. Plus précisément, le granulé, grâce à sa densité énergétique, son excellent bilan carbone, sa combustion propre et sa flexibilité d'utilisation, a toutes les qualités pour un chauffage durable et respectueux de l'environnement.

Cependant, de nombreuses interrogations demeurent dans le débat public. Elles concernent notamment le taux d'émissions de particules fines du chauffage au bois, ou encore la provenance du bois pour fabriquer du granulé, parfois associé à des pratiques de déforestation.

Face à ces récentes mises en cause, Propellet souhaite rappeler deux arguments majeurs. Premièrement, un appareil moderne et performant au granulé associé à ce combustible de haute qualité n'émet qu'un taux très faible de particules fines. Par ailleurs, les granulés sont fabriqués à 100% à partir des sous-produits de la forêt et des industries du bois. Cette matière n'est pas directement issue de l'exploitation forestière puisqu'elle arrive en bout de chaîne.

Equipements performants et combustible certifié : La recette d'une qualité de l'air préservée

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé publique dont les autorités se sont saisies. Des textes officiels comme [le rapport parlementaire de la députée Emilie Chalas](#) sur la qualité de l'air et le chauffage au bois domestique ou encore [le récent plan d'action du gouvernement pour un chauffage au bois domestique performant](#), soulignent tous une réalité : s'ils encouragent les appareils de chauffage au bois modernes à haut rendement, ils déplorent l'impact négatif des appareils à foyer ouvert, anciens et mal entretenus sur la qualité de l'air.

Or, malheureusement, et malgré le renouvellement progressif du parc des équipements de chauffage, les foyers ouverts et équipements anciens peu performants (datant d'avant 2005) constituent encore 48% du parc des équipements et sont responsables de 82% des émissions de particules fines du chauffage au bois individuel.

Propellet appelle ainsi à la sensibilisation des citoyens sur l'impact négatif sur la qualité de l'air que peut représenter un appareil inadapté et dépassé. L'association souhaite encourager le remplacement des appareils anciens par des équipements modernes, performants et à foyer fermé labelisés « Flamme Verte sept étoiles » ou équivalents. Par ailleurs, l'utilisation d'un granulé de haute qualité certifiée, permet de diminuer drastiquement les émissions de particules fines.

« Le chauffage au granulé moderne, tel qu'on le connaît actuellement, n'émet pratiquement pas de particules fines. Un appareil récent performant émet jusqu'à 30 fois moins de particules fines qu'un foyer fermé antérieur à 2002 et jusqu'à 30 fois moins qu'un foyer ouvert ! Malheureusement, le raccourci est encore trop facile entre une cheminée traditionnelle fortement émettrice de particules fines et une chaudière moderne ultra performante et à haut rendement. Il faut rétablir la vérité sur la réalité du chauffage au granulé en allant au-delà d'une image stéréotypée. » - Eric Vial, délégué général de Propellet.



Un granulé issu des coproduits de l'industrie du bois

« Nous avons récemment vu dans les médias une violente remise en cause de la biomasse pour se chauffer, associant des images de déforestation massives à la fabrication de granulé. Nous tenons à rappeler un chiffre : 100% du granulé est fabriqué à partir des coproduits des industries du bois, tels que les copeaux ou la sciure, qui sont produits lors de la première transformation du bois (pour fabriquer des charpentes, mobiliers, etc.) Le granulé a donc un rôle clef à jouer dans la valorisation de ces résidus en énergie ! » - Eric Vial, délégué général de Propellet

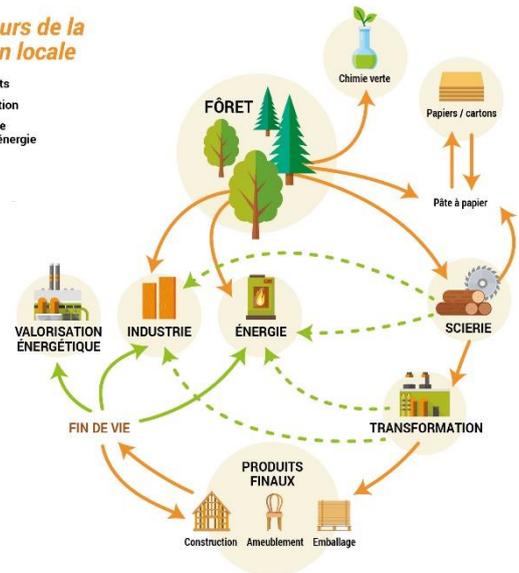
La fabrication de granulé de bois joue un rôle majeur dans le cycle de vie du bois, notamment lorsqu'il s'agit de réutiliser des coproduits qui ne trouveraient pas d'autres débouchés.

La production de granulé est également issue de la coupe d'éclaircies ou d'entretien de la forêt. Ces coupes permettent notamment aux jeunes arbres d'obtenir davantage de lumière pour grandir. Elles assurent une sylviculture plus dynamique et permettent la régénérescence des arbres afin qu'ils captent plus de carbone.

« De nombreuses inquiétudes persistent actuellement concernant la disponibilité de la ressource et beaucoup s'imaginent que la massification du chauffage au bois entraînera une surexploitation du tissu forestier. C'est faux ! La production de ces coproduits est suffisamment importante pour assurer les besoins en chauffage au granulé. D'autre part, le granulé de bois n'a pas pour vocation de répondre à l'ensemble des besoins énergétiques. La transition passe forcément par le mix énergétique » - Eric Vial, délégué général Propellet

Les parcours de la production locale

- Coproduits
- Réutilisation
- Recyclage matière/énergie



Naturellement, le renouvellement des appareils de chauffage individuels au bois, qui sont aujourd'hui beaucoup plus performants, combiné aux efforts d'efficacité thermique des bâtiments conduiront à ce qu'une même quantité de bois puisse permettre de chauffer un nombre plus important de ménages français. Par ailleurs, les besoins en construction ou mobilier, étant croissants, cela s'accompagnera par une augmentation maîtrisée des prélèvements forestiers, en tous les cas bien inférieurs à la croissance de la forêt.

Une forêt entretenue et gérée durablement

Lorsque des prélèvements dans la forêt sont effectués, cela se fait selon le code forestier en vigueur et les plans de gestion durable et labels (SFC, PEFC, ...). Les prélèvements de bois dans la forêt française sont envisagés par des professionnels, qui déterminent l'entretien et la préservation de la forêt sous des cycles de plusieurs décennies. Cette récolte de bois s'inscrit dans un contexte indispensable de gestion durable de la forêt française, permettant à celle-ci de se renouveler et de jouer son rôle principal de puits carbone et de préservation de la biodiversité.

Si l'homme a besoin de la forêt pour son bois, sa biodiversité et le puits de carbone qu'elle constitue, la forêt a aussi besoin de l'homme pour s'adapter à un changement climatique trop rapide pour ses cycles naturels (sécheresses répétées, températures estivales élevées, infestations de parasites, tempêtes ou incendies).

CONTACTS PRESSE

Morgane Lieutet : morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr – 06 71 10 86 52

Pauline Garde : pauline.garde@lecrieurpublic.fr – 06 73 15 67 39